



**Dossier FAMILIAL
d'inscription
aux services communaux**

Valable pour l'année 2014/2015



Ce dossier unique d'inscription vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois :

- à l'accueil périscolaire
- à la garderie des mercredis et vendredis midi
- au restaurant scolaire
- **aux activités du vendredi après-midi**
- à l'accueil de loisirs enfance (4-11 ans)
- à l'accueil de loisirs adolescents (11-17 ans)



ATTENTION !

Que vous souhaitiez ou non que votre enfant bénéficie des activités du vendredi après-midi, vous devez impérativement compléter ce dossier !

Le dossier d'inscription est à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés à :

**Acti'Jeunes
6 chemin de Mainteneur
69650 Saint-Germain-au-Mont-d'Or**

avant le VENDREDI 4 JUILLET 2014 MATIN

Tout dossier incomplet ne pourra pas être traité

Besoin d'aide pour compléter ce dossier ?

Contactez-nous ou venez nous voir à Acti'jeunes ou à l'accueil de la Mairie

Pourquoi un dossier d'inscription unique ?

- ✓ Pour faciliter vos démarches administratives en allégeant l'ensemble des procédures à respecter lors de chaque inscription de votre enfant à une activité.
- ✓ Pour vous permettre de ne communiquer qu'une seule fois l'ensemble des informations relatives à votre situation familiale.
- ✓ Pour vous éviter de produire à plusieurs reprises une même pièce justificative lors de votre inscription.

Un règlement intérieur fixant les modalités d'inscription et d'annulation sera très prochainement consultable sur le site www.sgmo.net et disponible en mairie. Vous aurez à le signer à la rentrée de votre enfant.

Restauration

Inscription / Annulation

L'inscription pour la restauration est obligatoire avant toute fréquentation.

Elle est à renouveler chaque trimestre.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le dossier dûment complété avec les justificatifs demandés.

Tout repas doit être commandé ou décommandé par écrit auprès d'ActiJeunes au moins **2 jours ouvrés à l'avance** (le jeudi pour le lundi).

En cas de maladie, le repas peut être décommandé le jour même avant 10h30 (fournir un certificat médical).

ATTENTION : TOUT REPAS NON DECOMMANDÉ SERA FACTURÉ.

Fonctionnement

Le service de restauration est un temps qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment.

Le restaurant scolaire fonctionne les lundis, mardis et jeudis de 11h45 à 13h40. Un temps de garde et de restauration sera également organisé pour ceux qui le souhaitent les mercredis de 11h45 à 13h30 et les vendredis de 11h40 à 13h30 (voir la rubrique : **Accueil garderie du mercredi et du vendredi midi**)

Vous pourrez consulter dès la rentrée le menu scolaire sur le site de la Mairie de Saint-Germain-au-Mont-d'Or (www.sgmo.nef) ainsi que sur les panneaux d'affichage des 2 écoles.

P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé)

Le restaurant scolaire est en mesure d'accueillir des enfants atteints d'allergies. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit être établi entre la famille, le responsable de l'établissement et le médecin scolaire en fonction du protocole médical fourni par l'allergologue. Le PAI est un document administratif, établi uniquement à la demande des parents. Il est important de spécifier les régimes alimentaires spéciaux (fiches spécifiques jointes au dossier).

Accueil périscolaire

Inscription / Annulation

L'inscription à l'accueil périscolaire est obligatoire avant toute fréquentation.

Elle est à renouveler chaque trimestre.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le dossier dûment complété avec les justificatifs demandés.

Toute inscription ou annulation exceptionnelle doit être faite par écrit au moins **2 jours ouvrés à l'avance** (le jeudi pour le lundi).

Fonctionnement

L'accueil périscolaire fonctionne en période scolaire :

- Les lundis, mardis, jeudis de 7h20 à 8h20 et de 16h00 à 18h30.
- Les vendredis de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30.

Accueil de loisirs des 4 – 11 ans

Inscription / Annulation

L'inscription à l'accueil de loisirs du mercredi est obligatoire avant toute fréquentation. **Elle est à renouveler chaque trimestre.**

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le dossier dûment complété avec les justificatifs demandés.

Toute inscription ou annulation exceptionnelle doit être faite par écrit au moins **2 jours ouvrés à l'avance** (le jeudi pour le lundi). Les inscriptions exceptionnelles ne pourront être acceptées que sous réserve de la capacité d'accueil disponible.

Fonctionnement

L'accueil de loisirs du mercredi fonctionne de 11h45 à 18h30.

Deux formules sont possibles :

1/ Repas (11h45 – 13h30) + Accueil de loisirs (13h30 - 18h30).

2/ Accueil de loisirs seul (13h30 - 18h30).

Accueil de loisirs des 11 - 17 ans

Concernant les informations sur les activités et les inscriptions des adolescents à l'accueil de loisirs, merci de bien vouloir vous adresser directement au service Acti'jeunes (dossier spécifique à remplir dans le cadre du dispositif Pass Accueil).

Accueil de loisirs des petites vacances scolaires et des congés d'été

Inscription / Annulation

L'inscription à l'accueil de loisirs des petites vacances scolaires et des congés d'été est obligatoire avant toute fréquentation.

Vous serez sollicités le moment venu par Acti'jeunes pour les inscriptions.

Toute inscription ou annulation exceptionnelle doit être faite par écrit au moins **2 jours ouvrés à l'avance** (le jeudi pour le lundi). Les inscriptions exceptionnelles ne pourront être acceptées que sous réserve de la capacité d'accueil disponible.

Fonctionnement

En période de vacances scolaires, les accueils de loisirs fonctionnent du lundi au vendredi à l'exception des jours fériés.

Les plannings d'activités communiqués aux familles peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques, en cas d'effectifs insuffisants ou à la demande expresse de la Préfecture ou de l'autorité territoriale.

Plusieurs formules sont possibles :

1/ Demi-journée (8h - 12h ou 14h - 18h), avec ou sans repas (12h - 14h)

2/ Journée (8h - 18h), avec ou sans repas (12h - 14h)

Accueil garderie ou garderie & restauration les mercredis et vendredis midi

Pour vous permettre, si vous le souhaitez de récupérer vos enfants les mercredis et / ou les vendredis après l'école, la municipalité vous propose un service de garderie les mercredis (11h45-12h40) et les vendredis (11h40-12h40).

Vous avez également la possibilité de **récupérer votre enfant après la cantine** (13h30).

Inscription / Annulation

L'inscription à la garderie est obligatoire avant toute fréquentation.

Elle est à renouveler chaque trimestre. Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le dossier dûment complété avec les justificatifs demandés.

Toute inscription ou annulation exceptionnelle doit être faite par écrit au moins **2 jours ouvrés à l'avance** (le jeudi pour le lundi).

Fonctionnement

L'accueil garderie fonctionne le mercredi de 11h45 à 12h40 et le vendredi de 11h40 à 12h40.

Tout retard entrainera le paiement d'une pénalité.

Deux formules sont proposées :

1/ Garderie uniquement.

2/ Garderie, puis restauration à partir de 12h40 avec sortie des enfants à 13h30.

Les activités du vendredi après-midi

Inscription

L'inscription aux activités du vendredi après-midi est valable pour la totalité de l'année scolaire.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le dossier dûment complété avec les justificatifs demandés.

Toute désinscription ne pourra être qu'exceptionnelle et dûment motivée.

Toute absence autre que médicale (justificatifs à l'appui) sera facturée.

Fonctionnement

Les activités du vendredi après-midi fonctionnent en période scolaire tous les vendredis de 13h30 à 16h30. Comme pour les autres jours d'école, vos enfants inscrits aux activités du vendredi après-midi pourront, si vous le souhaitez, bénéficier de la restauration.

La tarification et les modalités de paiement

Les services communaux (restaurant scolaire, accueil périscolaire et de loisirs, activités du vendredi après-midi, accueil garderie) sont des services payants.

La facturation est envoyée chaque début de mois pour le mois précédent.

Le paiement s'effectue à l'échéance indiquée sur la facture, en numéraire, par chèque, bon vacances, chèque vacances, CESU à l'ordre du Trésor Public et adressé à Acti'Jeunes.

La grille de tarification est jointe au présent document.

Quels justificatifs devez-vous communiquer ?

- ✓ Photocopie des pièces d'identité des parents ou tuteurs légaux
- ✓ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile 2014/2015
- ✓ Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire 2014/2015
- ✓ Fiche sanitaire de liaison avec photocopie du carnet de vaccinations
- ✓ En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif
- ✓ Attestation CAF ou MSA portant le numéro d'allocataire

Quels justificatifs devez-vous fournir en cas de changement de situation en cours d'année ?

- ✓ Changement de situation familiale : toutes pièces justificatives d'un changement intervenu dans la situation familiale (naissance, mariage, divorce, droit de garde de l'enfant,...)
- ✓ Déménagement : fournir la nouvelle adresse et un justificatif de domicile de moins de 3 mois

Contact

Acti'Jeunes
6 chemin de Maintenué
69650 Saint-Germain-au-ont-d'Or
04 78 91 21 88

servicejeunesse@saintgermainaumontdor.org

Cadre réservé à l'administration	<u>Date du dépôt de dossier :</u>	<u>Observations :</u>
---	--	------------------------------

DOSSIER FAMILIAL

A ne compléter qu'une seule fois pour toute la famille !

(1)= cochez

(2)= entourez

	PERE	MERE	TUTEUR
Responsable légal (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Situation familiale (2)	Célibataire – marié – séparé divorcé – vie maritale – pacsé – veuf(ve)		
NOM			
Prénom			
Profession			
Adresse			
Code postal			
Ville			
Votre mail (très utile)			
Téléphone domicile/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....
Téléphone portable/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....
Téléphone travail/...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../...../.....
Numéro de sécurité sociale	Numéro de l'assuré auquel l'enfant est rattaché :		
Centre de sécurité sociale	Ville de votre caisse :		
Régime de sécurité sociale (2)	Général - Spécial - Particulier - MSA - Fonction Publique - La Poste – Educ Nat – France Télécom		
Informations CAF N° de CAF (notez ci-dessous votre numéro)	<p>Pour bénéficier de la tarification dégressive/Quotient Familial, nous devons avoir accès des informations. Pour cela, vous devez faire le choix entre :</p> <p>Donner l'autorisation à l'accès CAF PRO <input type="checkbox"/> Votre signature :</p> <p>Nous remettre une attestation CAF <input type="checkbox"/></p> <p>Nous remettre votre dernier avis d'imposition <input type="checkbox"/></p> <p style="color: red;">Attention ! En l'absence d'un choix ci-dessus, nous serons dans l'obligation d'appliquer pour chaque activité le tarif plafond</p>		
Quotient Familial	(notez le montant de votre Quotient Familial pour vérification) :		
Informations pratiques (attentes sur les activités et services, rythmes, cadre de vie,...) ou remarques :			

LES ENFANTS DE 3 A 17 ANS

	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant	4 ^{ème} enfant
NOM				
Prénom				
Sexe (2)	FILLE ou GARCON	FILLE ou GARCON	FILLE ou GARCON	FILLE ou GARCON
Date de naissance/...../...../...../...../...../...../...../.....
Lieu de naissance				
Lieu d'habitation (1)	Chez les deux parents <input type="checkbox"/> Chez le père <input type="checkbox"/> Chez la mère <input type="checkbox"/> En alternance <input type="checkbox"/>			
Autorisé(e) à rentrer seul (e)	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Autorisé(e) à être transporté(e)	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Nom + téléphone des personnes habilitées à récupérer l'enfant	Nom et Prénom :Tél :/...../...../..... Nom et Prénom :Tél :/...../...../..... Nom et Prénom :Tél :/...../...../.....			
Nom + téléphone des personnes à prévenir en cas d'accident	Nom et Prénom :Tél :/...../...../..... Nom et Prénom :Tél :/...../...../..... Nom et Prénom :Tél :/...../...../.....			
Autorisation d'intervention médicale :	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Médecin traitant				
Problème(s) de santé				
Type de repas : Normal – Sans porc – Végétarien – Sans viande ou autres...				
Etablissement scolaire				
Classe				
Nom de l'Enseignant :				
Doit faire la sieste ?	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Avec un doudou	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Sait-il nager ?	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non	Oui ou Non
Informations diverses				

Attention, il est impératif d'informer les responsables de l'Accueil Collectif de Mineurs de toute modification des renseignements portés sur cette fiche

Fait à

Le

Signature des parents :

Assurance

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel.

Nom et adresse de la compagnie :

.....
A défaut de responsabilité civile, je m'engage, dans le cas où mon (mes) enfant (s) est (sont) scolarisé (s) à produire chaque année l'attestation d'assurance dans le mois qui suit la rentrée scolaire.

Fait à..... Le.....

Signature :

Attestation sur l'honneur et autorisations diverses

Je soussigné (e),

Représentant légal du (des) enfant (s)

Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom :	Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :	Prénom :

- Atteste sur l'honneur, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir le service Acti'Jeunes de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale...)
- Autorise la Mairie à publier et utiliser les photographies sur lesquels figurent mon (mes) enfant(s) fréquentant les différents services municipaux qui seraient prises dans le cadre des activités. Celles-ci pourront être reproduites par la mairie ou la presse en partie ou en totalité sur tout support (Internet, revue, supports municipaux) sans que cela occasionne une demande ultérieure de rémunération de ma part.
- Autorise les responsables de la Mairie à prendre en cas d'urgence les dispositions (de transport, d'hospitalisation ou d'interventions cliniques) jugées indispensables pour la santé de mon (mes) enfant(s), y compris de le(s) faire transporter à l'hôpital le plus proche.
- Accepte que mes enfants soient transportés dans le cadre de sorties extérieures dans un véhicule de l'accueil de loisirs ou par un prestataire de transport en commun.
- Reconnais avoir pris connaissance que les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des services municipaux. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 Janvier 1978 modifié en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectifications aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Saint Germain au Mont d'Or.

Fait à..... Le.....

Signature :

TARIFS RENTREE SCOLAIRE 2014

QF = Quotient Familial

PERISCOLAIRE	
Règle de calcul :	1 unité = QF x Coefficient ACCUEIL PERISCOLAIRE (1 unité = 1 heure de prestation, excepté entre 18h et 18h30 où 1 unité = 1/2 h)
Coefficient PERISCOLAIRE	0,001
Tarif minimum	0,19 euros
Tarif maximum	1,6 euros

RESTAURATION	
Règle de calcul :	1 repas = QF x Coefficient RESTAURATION
Coefficient RESTAURATION	0,005
Tarif minimum	3,18 euros
Tarif maximum	4,25 euros
Repas exceptionnel	4,65 euros

GARDERIE DES MERCREDIS ET VENDREDIS MIDI	
Garderie jusqu'à 12h40	0,50 euros
Cantine et sortie à 13h30	Prix du repas + 0,50 euros
Retard	Pénalité de 5 euros

ACCUEIL DE LOISIRS DES MERCREDIS APRES-MIDI ET VACANCES SCOLAIRES		
Règle de calcul :	Prix de l'accueil = QF x Coefficient ACCUEIL LOISIRS	
	1/2 journée	Journée
Coefficient ACCUEIL LOISIRS	0,008	0,016
Tarif minimum	1,3 euros	2,6 euros
Tarif maximum	6,15 euros	12,30 euros
Extérieur	10,50 euros	21 euros
Prix du repas	Voir RESTAURATION	

ACTIVITES DU VENDREDI APRES-MIDI	
Règle de calcul :	Prix pour 3 heures d'activités = QF x Coefficient TAP
Coefficient TAP	0,004
Tarif minimum	1 euro
Tarif maximum	3,50 euros

PASS'ACCUEIL (11 - 17 ANS)	
Règle de calcul :	Tarif annuel = QF x Coefficient PASS
Coefficient PASS	0,045
Tarif minimum	10 euros
Tarif maximum	40 euros
Repas exceptionnel	4,65 euros

Ces tarifs sont fournis à titre indicatif, en attente de validation du conseil municipal

Vous rencontrez des difficultés financières ? N'hésitez pas à contacter le CCAS afin que nous étudions ensemble votre situation : 04 78 91 71 27